Commune d'AVEIZIEUX (Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	16	19

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique (limitée à 10 personnes et sans retransmission des débats en direct) le jeudi 1er octobre 2020 à 20 heures 15 minutes, salle Jacquard 48 rue des Passementiers sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER - maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 24 septembre 2020.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 24 septembre 2020.

Présents :
M. Sylvain DARDOULLIER – maire,
M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Carole ANGLARD, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,
M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, M. Jean-François SARAZIN, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, M. André CHOINKOWSKI, Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER, M. Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Thérèse NEEL, Mme Christel COMTE, M. Jean-Pierre BREBIS.

Procurations de vote : Mme Thérèse NEEL à Mme Irène MOUNIER, Mme Christel COMTE à Mme Carole ANGLARD, M. Jean-Pierre BREBIS à Mme Sandrine THEVENON.

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Amaury MOULARD.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le point 9 est annulé et qu'un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour (point 18 : Extension de la vidéo protection – demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes).

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23/7/2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation

Décision n° 2020-06 : Monsieur le maire décide de passer commande à AQUALTER EXPLOITATION – 19 boulevard de l'Industrie – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT, pour la reprise d'un branchement d'eau potable Route de la Gimond. Le coût des travaux s'élève à 1 923.00 € HT soit 2 307.60 € TTC.

Décision n° 2020-07 : Monsieur le maire décide de passer commande à GEOLIS – 7 avenue de la Coise – 42330 SAINT GALMIER, pour la réalisation d'un relevé topographique à partir du centre bourg jusqu'à la Route du Berne, nécessaire pour les futurs travaux d'eau potable. Le coût de la prestation s'élève à 3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC.

Décision n° 2020-08 : Monsieur le maire décide de passer commande à TECHNIC MENAGER SERVICE – 59 avenue Irénée Laurent – 42340 VEAUCHE, pour l'achat d'un réfrigérateur pour la cantine. Le coût d'acquisition s'élève à 1 750.00 € HT soit 2 100.00 € TTC.

Décision n° 2020-09 : Monsieur le maire décide de passer commande à DELEKS FRANCE – Zone Artisanale Toul an Ibil – 29217 PLOUGONVELIN, pour l'achat d'un broyeur d'accotement. Le coût d'acquisition s'élève à 1 962.50 € HT soit 2 355.00 € TTC.

Décision n° 2020-10 : Monsieur le maire décide de passer commande à SEDI EQUIPEMENT – 35 chemin de Saint Genies BP 72002 – 30700 UZES, pour l'achat de drapeaux qui seront installés devant la mairie. Le coût d'acquisition s'élève à 1 021.40 € HT soit 1 225.68 € TTC + frais de port de 115.00 €, d'où un total de 1 340.68 € TTC.

Décision n° 2020-11 : Monsieur le maire décide de passer commande à TEST INGENIERIE – 56 route de la Vallée – 69380 CHESSY LES MINES, pour la maîtrise d'œuvre partielle (AVP + DDS) pour les travaux d'assainissement du programme « Réhabilitation des collecteurs de transit Secteurs La Côte / Le Bouchet, Le Duret, La Côte de la Vigne / Les Granges Ouest et Le Verjollat ». Le coût de la prestation s'élève à 6 547.20 € HT soit 7 856.64 € TTC.

Décision n° 2020-12 : Monsieur le maire décide de passer commande à CARDIOSECOURS – 16 impasse Condorcet – 42530 SAINT GENEST LERPT, pour l'achat d'un second défibrillateur qui sera installé au centre bourg. Le coût de l'acquisition s'élève à 1 799.00 € HT soit 2 158.80 € TTC.

Décision n° 2020-13 : Monsieur le maire décide de passer commande à TEST INGENIERIE – 56 route de la Vallée – 69380 CHESSY LES MINES, pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement du programme « Réhabilitation des collecteurs de transit Secteurs La Côte / Le Bouchet, Le Duret, La Côte de la Vigne / Les Granges Ouest et Le Verjollat ». Le coût de la prestation s'élève à 37 100.80 € HT soit 44 520.96 € TTC.

3. Décisions modificatives

Madame Sandrine THEVENON présente les décisions modificatives du budget commune à voter ce soir :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	3 400.00 €	
D 615231 : Voirie	1 741.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**5 141.00 €**	
D 2115-20191 : Acquisitions foncières	183 068.00 €	
D 2138-20191 : Acquisitions foncières		183 068.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**183 068.00 €**	**183 068.00 €**
D 2315-20165 : Réhabilit ERA et salle Jacquard		32 183.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		**32 183.00 €**
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		3 400.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		**3 400.00 €**
D 6718 : Autres charges exceptionne.		2 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		**2 000.00 €**
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		32 183.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		**32 183.00 €**
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct		259.00 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc		**259.00 €**

Les décisions modificatives du budget commune sont votées à l'unanimité.

Concernant les écritures d'intégration du Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon (SIPAB), Madame Sandrine THEVENON explique qu'il convient d'ores et déjà de délibérer sur la durée d'amortissement de la subvention d'équipement s'élevant à 19 055.34 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir sur un an, soit en 2021.

Monsieur Jean-Marc CHOMAT présente dans un deuxième temps les décisions modificatives du budget assainissement à voter ce soir :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158-20197 : Gros trx STEP Le Verjollat		9 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		**9 000.00 €**
D 2315-20181 : Diagnostic de fonct. et schéma		600.00 €
D 2315-20201 : Réhab collecteurs de transit	9 600.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**9 600.00 €**	**600.00 €**

Les décisions modificatives du budget assainissement sont votées à l'unanimité.

4. Délégations consenties au maire par le conseil municipal – modification

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 25 juin 2020, le conseil municipal lui a délégué une partie de ses attributions en application

de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a notamment autorisé à « intenter au nom de la commune les actions en justice ou à défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux ».

Il donne lecture du courrier reçu en mairie le 23 juillet 2020 de Monsieur le sous-Préfet de Montbrison qui demande à l'assemblée de délibérer à nouveau pour définir les limites de cette délégation avec une précision suffisante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner pouvoir au maire d'ester en justice :

- ✓ En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même attraite devant une juridiction pénale,
- ✓ En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion.
- ✓ Dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.

5. Création d'un poste de rédacteur territorial

Monsieur le maire explique que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant. Le conseil municipal est également compétent pour décider la suppression éventuelle d'un emploi.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un agent du service administratif a été promu par la promotion interne 2020 au grade de rédacteur territorial.

Ce poste n'étant pas dans le tableau des effectifs de la commune, il convient de le créer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 1er novembre 2020.

6. Réalisation d'un emprunt pour le financement des projets d'investissement - budget commune

Monsieur Jacky SOULAS rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de contracter un emprunt pour financer les futurs projets d'investissements de la commune (acquisitions et démolitions de bâtiments dans le cadre de l'aménagement du centre bourg).

Monsieur Jacky SOULAS précise qu'il a consulté plusieurs établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la contraction d'un prêt de 600 000 € sur 25 ans au taux d'intérêt fixe de 0.99 % et avec des frais de dossier s'élevant à 600 € auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire ;

- ✓ Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet emprunt ;

- ✓ Dit que le montant de l'emprunt avait été prévu au budget primitif communal 2020.

7. Renouvellement de l'adhésion à la compétence Service d'Assistance à la Gestion Energétique du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire

Monsieur le maire explique que l'adhésion à la compétence Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) arrive à échéance à la fin de cette année.

Monsieur le maire rappelle les modalités d'intervention de ce service qui se composent de deux parties : une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

Le montant de la cotisation (révisable chaque année) s'élève à 1 396 € pour 2021.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion au SAGE à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 ans.

8. Télégestion de la chaufferie et des vestiaires du stade de football

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager l'installation d'un système de télégestion pour optimiser la gestion du chauffage des vestiaires du stade de football 1 rue du Stade, comme ce qui existe depuis 2015 pour l'école Jules Verne ainsi que pour les salles polyvalente et Jacquard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le coût prévisionnel de l'installation du système par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) s'élevant à 9 691.61 € HT,
- Approuve la souscription à l'option télégestion de la compétence optionnelle du Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du SIEL s'élevant à 224 € par an,
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

9. Adhésion au groupement d'achat d'énergies du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire

Point annulé par Monsieur le maire en début de séance.

10. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2019

Monsieur le maire présente au conseil municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'eau potable pour l'année 2019 réalisé par la société Test Ingénierie.

Aucune observation n'est formulée.

Après avoir écouté les explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le RPQS 2019 consultable en mairie et sur le site internet.

11. Autorisation donnée à Monsieur le maire de déposer et de signer un permis de démolir au nom de la commune

Monsieur le maire rappelle que la commune est propriétaire des biens des parcelles cadastrées B 289, B 1217 et B 1218 sis Chemin du Pêchy.

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que les attributions du maire pour administrer les propriétés de la commune sont exercées au nom de la commune sous le contrôle du conseil municipal.

Ainsi, dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, il convient que le conseil municipal autorise Monsieur le maire à déposer et à signer la demande d'urbanisme suivante :

- ☞ Permis de Démolir n° 04201020A4001, pour la démolition totale de la maison sise Chemin du Pêchy frappée d'alignement depuis le dernier Plan Local d'Urbanisme (PLU) - parcelles cadastrées B 289 et B 1217.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à déposer et à signer au nom de la commune, le Permis de Démolir cité ci-dessus.

12. Désignation des délégués communaux au sein du Groupement des Quatre Cantons

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les délégués communaux suivants :

- Titulaire : M. Alain JAY
- Suppléante 1 : Mme Carole ANGLARD
- Suppléant 2 : M. Maxime BRUN

13. Nomination des membres de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Forez Est

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Forez Est (CCFE) :

- Titulaire : M. Sylvain DARDOULLIER
- Suppléant : M. Jean-Marc CHOMAT

14. Contribution 2020 du budget assainissement au budget communal au titre de l'entretien des stations d'épuration

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il convient que le budget assainissement rembourse au budget communal la somme de 9 865 € (charges comprises) correspondant au temps de travail effectué par le personnel technique en charge des stations d'épuration.

Après présentation des données, cette décision est adoptée à l'unanimité.

15. Contribution 2020 du budget communal au budget assainissement au titre des eaux pluviales

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une circulaire datant du 12/12/1978 fixe les taux pour les charges de fonctionnement et pour les charges d'investissement à appliquer pour la participation du budget communal au budget assainissement au titre des eaux pluviales.

Après présentation des données et discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

1. Maintenir les taux suivants :
   - Charges de gestion et entretien : 20 %
   - Charges d'amortissement : 30 %
2. Fixer ainsi à 35 399 € la participation globale à verser par le budget communal au budget assainissement pour l'année 2020.

16. Redevance assainissement

Monsieur le maire explique que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de ce soir pour lancer la réflexion sur l'augmentation de la redevance assainissement.

La commission « Environnement et développement durable, réseaux assainissement, AEP, eaux pluviales » doit se réunir pour faire des propositions en vue d'un prochain conseil municipal.

17. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Monsieur le maire rappelle que le fait générateur de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est le raccordement au réseau d'assainissement et que les montants en vigueur sont ceux fixés lors du conseil municipal du 28 juin 2012.

Monsieur le maire propose de les augmenter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la PFAC comme suit :

- Pour les constructions nouvelles :
  - Maison individuelle : 3 500 €.
  - Immeuble collectif :
    - Par immeuble : 6 000 €.
    - Par logement : 1 000 €.
- Pour les constructions existantes :
  - Création d'un nouveau logement dans une maison individuelle : 3 500 €.
  - Création d'un nouveau logement dans un immeuble collectif : 3 500 €.

18. Extension de la vidéo protection – demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'enveloppe « Intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins » pour le projet de création d'un dispositif de vidéo protection à l'entrée du village, devant la mairie et devant l'école.

Le montant prévisionnel total de la prestation est estimé à 23 047 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le maire à demander une subvention la plus conséquente possible auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

19. Questions diverses

- Courrier du Préfet de la Loire : chiffres de l'accidentalité routière dans la Loire en 2019 ;
- Liste des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

- Proposition de la CCFE : mutualisation du broyeur à végétaux aux communes du territoire ;
- Proposition de la CCFE : assistance de son service juridique dans la passation de commandes ou de marchés publics ;
- Commission du Personnel : jeudi 8 octobre 2020 à 18 h en mairie ;
- Présentation par l'Office du Tourisme : mercredi 7 octobre 2020 à 16 h en mairie ;
- Réunion PLU : mercredi 7 octobre 2020 à 17 h en mairie ;
- Présentation du fonctionnement d'une commune par Monsieur le maire et Madame Aïcha GUARINOS aux deux écoles : mardi 6 octobre 2020 à 9 h puis 10 h.
- Présentation de l'ébauche du bulletin municipal 2020 par Madame Aïcha GUARINOS.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie et expédition conformes
A Aveizieux, le 6 octobre 2020
Sylvain DARDOULLIER, maire,

MAIRIE D'AVEIZIEUX
42 LOIRE

Affiché le 08 OCT. 2020
Mairie Aveizieux